



COMPTE RENDU

Comité Syndical AB Cèze du 21 mars 2017 - 17 H 30 -  
à Saint Ambroix

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du 21 février 2017

✓ **Finances :**

- ◇ Compte de gestion et compte administratif 2016
- ◇ Affectation de résultats de fonctionnement et d'investissement
- ◇ Budget primitif 2017
- ◇ Cotisations 2017
- ◇ Ligne de trésorerie

✓ **Actions du syndicat :**

- ◇ Lettre d'intention pour la réalisation du Contrat de rivière
- ◇ Porté à connaissance Zones humides

✓ **Le personnel :**

- ◇ Suppression emploi chargé de mission inondation - actualisation du tableau des effectifs du personnel
- ◇ Attribution d'une gratification

✓ **Divers**

- ◇ Indemnité Président

Etaient présents :

Collectivités territoriales ou EPCI	Délégués titulaires	Délégués Suppléants
Banne		
Le Martinet		
Les Mages	PARIS Jean-Claude	
Les Vans	BABIN Nadine	
Malbosc		
Rousson	SOSSO Jean-Pierre	
Saint- André- de- Cruzières	DELROT Gérard	
Saint- Florent- sur- Auzonnet		
Saint -Jean- de- Valériscle	SUBLIME Michel	
Saint -Julien- de-Cassagnas	MILESI Pascal	
Saint-Paul-le-Jeune		
Vialas		
Communauté d'Agglomération Gard Rhodanien	GRAZIANO-BAYLE Monique	
	PLUTINO Antoine	
	CHINIEU Louis	
		FOURNIER Daniel
	DELPI Didier	
Communauté d'Alès Agglomération	VARIN D'AINVELLE Roch	
	DOUSSIÈRE René	
	ROSSET BOULON Bernard	
	DEMATEIS Daniel	
	JULLIAN Jean-François	
Communauté de Communes Cèze Cévennes		
	DESIRA NADAL Mireille	
Communauté de Communes Pays d'Uzès		
		VILLESÈCHE Marcel
Conseil Départemental du Gard	VALY Jacky	
	CHAULET Cathy	

### Assistaient au Comité Syndical :

- Monsieur Pierre de La Rue, Maire de Ponteils et Brésis,
- Monsieur SAUZET Nicolas, Paerie Départementale,
- Monsieur SOHIER Laury, Directeur ABCèze,
- Madame MATON Sandra, Responsable administratif et financier AB Cèze,
- Monsieur LAURENT Anthony, Chargé de mission milieux aquatiques AB Cèze

### Excusés :

- Monsieur FERRIER Dominique,
- Madame TIERCELIN Mallory,
- Monsieur DURAND GASSELIN Michel,
- Monsieur CATANESE Gérard,
- Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry,
- Monsieur REYDON Michel,
- Monsieur MALHER Fred,
- Monsieur COULLOMB Michel,
- Monsieur BAUME Pierre,
- Monsieur PISSAS Alexandre,
- Monsieur MALACHANE Guy,
- Monsieur MATHIEU Francis,
- Madame CHANTE BOIS Sylviane,
- Monsieur DE FARIA Jean - Pierre,
- Madame GUEIT Laurence,
- Monsieur PECOUT Philippe,
- Madame NICOLLE Sylvie,

**Le Président ouvre la séance à 17h45.**

### Approbation du compte-rendu du 21 février 2017

Le Président propose de valider le compte-rendu, transmis au préalable pour information à l'ensemble des délégués. Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

### **✓ Finances :**

#### 1- Compte de gestion et compte administratif 2016

### **Compte de Gestion 2016**

Monsieur VALY, présente le compte de gestion 2016.

<b>COMPTE DE GESTION 2016</b>				
	Résultat de clôture 2015	Part affectée à l'investissement (1068)	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture 2016
Investissement	376 692,53 €		-206 086.52	170 606.01
Fonctionnement	17 560,57 €		100 505.45	118 066.02
	<b>394 253,10 €</b>		<b>- 105 581.07</b>	<b>288 672.03</b>

Le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil syndical ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Président sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le Trésorier Payeur Départemental.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier Payeur Départemental accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier Payeur Départemental a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

La parole est donnée à Monsieur SAUZET Nicolas, Inspecteur des Finances Publiques de la Paierie Départementale du Gard qui apporte quelques commentaires sur la gestion du Syndicat au regard des résultats de l'année 2016.

Il indique que la section d'investissement présente un taux de réalisation de 60%, ce qui est plus que correct comparé à des structures équivalentes d'autant que si l'on tient compte des restes à réaliser, le taux d'exécution arrive à 86%, ce qui démontre une bonne évaluation des dépenses du syndicat.

Si l'excédent au 31.12.2015 pouvait paraître plus que confortable (376 000 €), le besoin de financement 2016 (265 000 €) en consommait une grande partie.

Ce besoin de financement se retrouve bien (à 80%) dans l'exécution budgétaire 2016 qui fait ressortir un déficit de 206 000 €.

En ce qui concerne la section de fonctionnement, celle-ci reflète bien l'activité et les projets menés par le syndicat.

L'excédent de l'exercice est la résultante d'actions dont le financement a été perçu en partie mais dont les dépenses ne seront opérées en majorité que sur 2017.

L'excédent est naturellement reporté sur 2017 en fonctionnement permettant ainsi d'avoir le financement budgétaire des dépenses desdites actions.

La situation avait été la même à la clôture de l'exercice 2014 qui avait constaté un excédent cumulé de 103 000 €, ramené à 17 000 fin 2015. Et dans une moindre mesure, fin 2012 (+ 113 000 ramené à 79 000 fin 2013). Monsieur SAUZET conclut son intervention, sur le fait que le syndicat a une gestion financière saine.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le compte de gestion du Trésorier Payeur Départemental pour l'exercice 2016.

### **Compte Administratif 2016**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5212-1 et suivants,  
Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,  
Vu la délibération en date du 22 Mars 2016 approuvant le budget primitif 2016,  
Vu les décisions modificatives prises lors des comités au cours de l'année 2016,  
Considérant que le Conseil Syndical doit se prononcer avant le 30 juin N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président,  
Le Président indique les résultats du compte administratif de l'exercice 2016 :

Libellé		Crédits ouverts 2016 (BP+DM+RAR N- 1)	Réalisations 2016
<b>DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>			
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	611 694,62	320 553,13
012	CHARGES DE PERSONNEL	585 338,00	531 694,32
023	Virement à la section d'investissement	51 158,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	55 403,00	55 401,20
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	12 050,00	10 033,68
66	CHARGES FINANCIERES	10 290,00	10 090,20
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	100,00	
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 326 033,62</b>	<b>927 772,53</b>
<b>RECETTES FONCTIONNEMENT</b>			
002	EXCEDENTS ANTERIEURS REPORTEES	17 560,57	17 560,57
013	ATTENUATION DE CHARGES	100,00	977,49
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 299 641,43	1 013 540,17
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	8 731,62	13 760,32
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 326 033,62</b>	<b>1 045 838,55</b>
<b>Excédent global de fonctionnement</b>			<b>118 066,02</b>
<b>DEPENSES INVESTISSEMENT</b>			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	26 936,00	26 935,31
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	77 308,00	39 273,85
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	53 065,00	11 740,78
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	596 153,00	277 615,02
041	Opérations patrimoniales	326 670,00	306 998,18
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>1 080 132,00</b>	<b>662 563,14</b>
<b>RECETTES INVESTISSEMENT</b>			
001	EXCEDENT INVESTISSEMENT REPORTE	376 692,53	376 692,53
021	Virement de la section de fonctionnement	51 158,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	55 403,00	55 401,20
10	DOTATIONS, FONDS DIV. ET RESERVES	1 728,00	2 218,24
13	SUBVENTIONS D'INVESTIS.	253 824,47	91 859,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	14 656,00	
041	Opérations patrimoniales	326 670,00	306 998,18
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>1 080 132,00</b>	<b>833 169,15</b>
<b>Excédent global d'investissement</b>			<b>170 606,01</b>
<b>Résultat global de l'exercice 2016</b>			<b>288 672,03</b>

Pour voter le compte administratif, le Président quitte la séance et est remplacé par Madame Cathy CHAULET, déléguée, Membre du Bureau.

Après en avoir entendu l'exposé de Madame Cathy CHAULET, Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide d'approuver le compte administratif 2016.

## 2 - Affectation de résultats de fonctionnement et d'investissement

Le Président propose de reporter les résultats suivants au budget primitif 2017 :

- en fonctionnement en recette au 002 « Résultat de fonctionnement reporté » : 118 066.02 €
- en investissement en recette au 001 « Résultat d'investissement reporté » : 170 606.01 €

Adopté à l'unanimité.

### 3 / Budget primitif 2017

Le Président rappelle que le Débat d'Orientation Budgétaire s'est tenu le 21 février 2017.

A l'unanimité, il a été voté que le budget primitif 2017 devra être construit de façon à ce qu'en 2017, la cotisation du Département du Gard ne soit pas supérieure à 126 036 €. Le scénario N°3 a été retenu en considérant une augmentation des dépenses, rendues possibles grâce au maintien du taux d'aide à 40% du SMD sur les postes de l'équipe verte et du chargé de mission PAPI.

Les dépenses prévisionnelles du scénario N°3 ont été revues à la hausse afin de se rapprocher du montant de la cotisation de 126 036 € du Département.

#### Les dépenses de la section de fonctionnement

Libellés (article 617, 611, 6238)	Scenario 3 Négocié DOB	BP 2017	Taux d'aide %
Formation Techniciens	0	200	60-80%
Travaux entretien prestataires	6 000	10 100	60%
Imprévus crues	0		80%
Ripisylve 2015/16	29 401	29 401	70%
Projet amélioration écoulement Tresques	5000	5 000	70%
Ripisylve 2017	65 000	65 000	70%
Lutte renouée du japon - Pontails et Brésis	8 000	8 000	70%
Recharge sédimentaire Cèze - études	30 000	36 000	80%
Zone humides des Imbres - études et travaux	8 000	10 000	80%
Plans locaux gestion quantitative de la ressource en eau	4 341	4 341	80%
Mise en œuvre d'un plan de réduction de la vulnérabilité des bâtiments publics animation et diagnostics	20 000	20 000	80%
Bilan évaluation du contrat de rivière + communication	5 000	5 000	80%
Réduction vulnérabilité bâtiments privés - démarche ALABRI	25 400	25 400	80%
Accompagnement GEMAPI	29 985	29 985	80%
Etude de sécurisation de la Moyenne Cèze	5 000	5 000	80%
Réduction vulnérabilité bâtiments privés - démarche ALABRI	65 000	65 000	80%
Contrat de rivière : Diagnostic	8 000	8 000	80%
Etude pesticides sur le BV Cèze	25 000	30 000	50%
Etude amélioration connaissance prélèvements Tave et l'Auzonnet	40 000	40 000	80%
PGRE - appui à la concertation 2017	20 000	20 000	80%
Partenariat CNRS	5 000	5 000	80%
Visuel pour les opérations de sensibilisation grand public (suite aux études PAPPH et économies d'eau)	7 451	7 451	50%
PGRE communication	1 512	1 512	80%
Actions communications	4 000	4 000	80%
Journal AB Cèze 5	5 000	5 000	50%

Panneau profil baignade	0	0	0%
Réduction pesticide en ZNA - bonnes pratiques cimetières	0	0	0%
Frais de publicité	2 000	2 000	0%

Le Président informe que :

Le total des charges à caractère générale est de **534 567 €** en baisse de 12.6 % par rapport à 2016.

Le total des charges en personnel est de **573 743 €** en baisse de 2% par rapport à 2016.

Le total des dépenses de fonctionnement en 2017 est de **1 248 875 €** en baisse de 5,8% par rapport à 2016.

### Les recettes de la section de fonctionnement

Le Président indique que les recettes de fonctionnement en 2016 s'élèvent à **1 248 875 €**.

Elles sont principalement composées de dotations, subventions et participations :

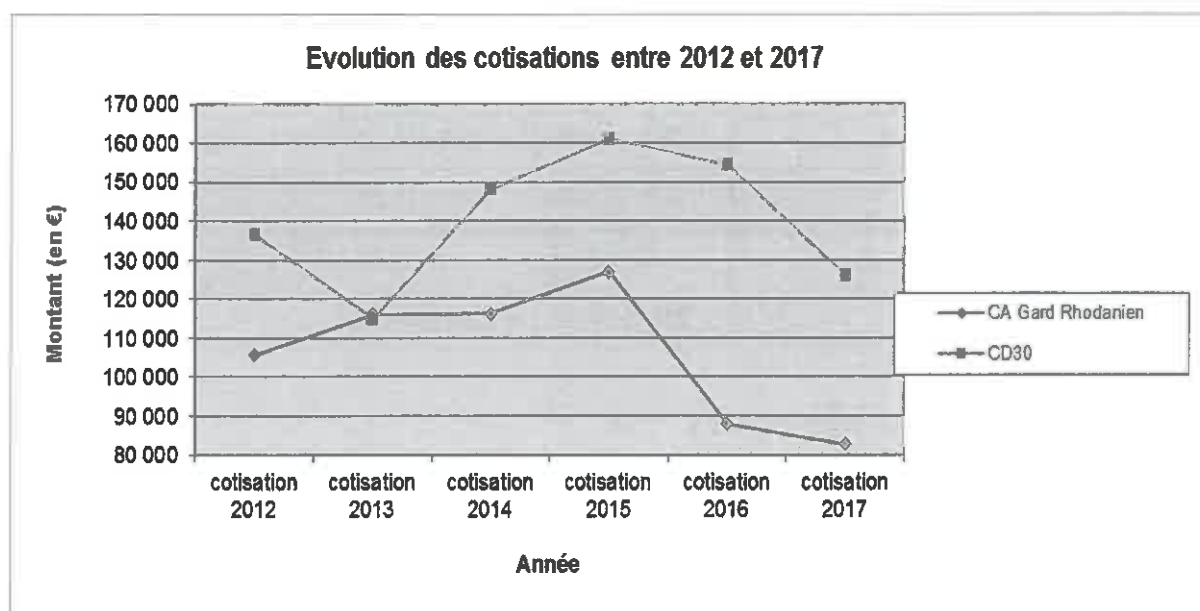
Financeurs et adhérents	Recettes		Articles BP 2016
Etat	64 636.00	118 248.00	74718 : Autres
FEDER	53 612.00		
Région Occitanie	13 493.00	13 493.00	7472 : Participation Régions
Région Rhône Alpes/Auvergne	0.00		
Conseil Départemental 30 (cot.)	126 034.00	136 605.00	7473 : Département
Conseil Départemental 07 (subv.)	10 571.00		
EPCI Communes (cot.)	154 591.00	154 591.00	74748 : Autres Communes
SMD	230 846.98	230 846.98	7478 : Autres organismes
Agence de l'Eau	475 925.00	475 925.00	7488 : Autres attributions et participations
Autres produits exceptionnels	1000.00	1000.00	7788 : Autres produits exceptionnels
<b>Sous total 74</b>	<b>1 130 808.98</b>	<b>1 130 808.98</b>	

Le produit de gestion courante est de 100 €

Le résultat reporté de 118 066.02 € donne un total des recettes de fonctionnement cumulées de **1 248 875.00 €**.

Le Président explique que la cotisation des adhérents respecte bien les principes actés lors du débat d'orientation budgétaire. Avec une cotisation du Département du Gard de **126 034 €**.

Adhérents	cotisation 2012	cotisation 2013	cotisation 2014	cotisation 2015	cotisation 2016	cotisation 2017
CC Pays Grand Combien	856	705	853	930	908	0
St Julien de Cassagnas	846	732	910	991	976	756
Les Vans			955	1 582	2 208	1 845
Le Martinet	1 158	965	1 190	1 337	1 324	1 022
Banne		596	1 082	1 348	1 235	1 056
Malbosc	1 511	1 800	1 616	2 045	1 759	1 519
St Jean de Valérisclé	1 839	2 056	1 916	2 218	2 042	1 723
St Florent sur Auzonnet	2 831	2 238	2 099	2 392	2 281	1 921
St André de Cruzières	1 995	2 502	2 290	2 533	2 289	1 750
Les Mages	2 490	2 145	2 671	3 022	3 007	2 330
St Paul le Jeune	2 788	2 974	2 766	3 219	2 943	2 729
Rousson		1 742	3 285	3 948	3 747	3 192
Vialas						3 938
Ponteils y Bressis						745
Malon et Else						0
CA Grand Alès	4 149	3 135	3 776	4 783	4 779	10 260
CC Uzège Grand Lussan	5 936	5 826	7 045	7 930	7 885	6 119
CC Hautes Cévennes	6 842	5 904	15 959	14 545	9 536	0
CC de Cèze Cévennes	42 078	31 171	37 590	40 269	40 185	31 050
CA Gard Rhodanien	105 542	116 097	116 323	127 084	87 892	82 636
CD30	136 556	114 997	148 113	161 056	154 367	126 034





## Les dépenses de la section d'investissement

Le Président informe que les nouveaux crédits proposés au budget primitif 2017 se répartissent comme suit :

	Articles BP 2016	Scenário 3 Négoié DOB	Nouveaux Crédits BP 2017
10	Dotations fonds divers et Réserves	20 172,00	20 172,00
	Plan de relance FCTVA	20 172,00	20 172,00
16	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>27 937,00</b>	<b>27 937,00</b>
	Emprunt capital	27 937,00	27 937,00
20	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>60 330,00</b>	<b>130 330,00</b>
	Restauration hydromorphologique Tave Négociation foncière	5 000,00	10 000,00
	recharge sédimentaire Claysse - Etude	30 000,00	36 000,00
	Restauration morphologique sur la Tave - TF:EP,INFO,AVP,TC:PRO,REG	25 000,00	84 000,00
	Frais d'insertion	330,00	330,00
21		<b>33 348,00</b>	<b>43 148,00</b>
	Acquisition foncières pour favoriser la libre mobilité du lit	19 148,00	19 148,00
	Matériel de bureau et informatique	4 500,00	4 500,00
	Mobilier	500,00	500,00
	Autres immobilisations corporelles GPS + moulinet	3 200	13 000,00
	Autres immobilisations corporelles (Treuil, tronçonneuse	6 000,00	6 000,00
23	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>38 000,00</b>	<b>41 000,00</b>
	Construction locaux	15 000,00	15 000,00
	Réparation locaux actuels	8 000,00	8 000,00
	Travaux pour favoriser la libre mobilité du lit à l'islon - La Roque sur Cèze	15 000,00	18 000,00
041	Opération d'ordre	<b>18 808,00</b>	<b>18 808,00</b>
	Opération d'ordre récupération TVA	18 808,00	18 808,00
	<b>TOTAL</b>	<b>198 595</b>	<b>281 395,00</b>

Il précise que le total des dépenses de l'exercice atteint 281 395 € soit - 59,8 % de moins qu'en 2016. Les restes à réaliser de 269 047 € € donnent un total des dépenses de la section d'investissement cumulées de 550 442 €.

Monsieur JULLIAN se propose pour téléphoner à la DREAL afin d'obtenir un prix pour l'acquisition d'un moulinet d'occasion.

## Les recettes de la section d'investissement

Articles BP 2017	Recettes : Nx crédits
10222 : FCTVA	870.00
1641: Emprunt : attente Subvention SMD	24 858.00
1641 : Emprunt attente Subventions Agence de l'Eau	81 132.00
020 : Opération d'ordre récupération TVA	18 808.00
021 : Virement de la section de fonctionnement	62 576.00
Immobilisation incorporelles autre terrain	1001.99
28 : Amortissement global	55 885.00
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>259 786.99</b>

Le Président indique que les restes à réaliser de 120 049 € et le résultat d'investissement reporté de 170 606.01 € donnent un total des recettes de la section d'investissement cumulées de **550 442 €**.

Le budget primitif 2017 s'équilibre comme suit :

### FONCTIONNEMENT

		Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
<b>VOTE</b>	Crédits de fonctionnement proposés au titre du présent budget	1 248 875.00 €	1 130 808.98 €
	+	+	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent		
	002 résultat de fonctionnement reporté		118 066.02 €
	=	=	=
<b>Total de la section de fonctionnement</b>		<b>1 248 875.00 €</b>	<b>1 248 875.00 €</b>

### INVESTISSEMENT

		Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
<b>VOTE</b>	Crédits d'investissement proposés au titre du présent budget	281 395.00 €	259 786.99 €
	+		
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent	269 047.00 €	120 049.00 €
	001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté		170 606.01 €
	=	=	=
<b>Total de la section d'investissement</b>		<b>550 442.00 €</b>	<b>550 442.00 €</b>
<b>TOTAL DU BUDGET</b>		<b>1 799 317.00€</b>	<b>1 799 317.00 €</b>

Adopté à l'unanimité.

#### 4 / Cotisations 2017

---

Le Président explique que le montant des cotisations 2017 prend en compte :

- Le nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (SDCI),
- L'adhésion de la commune de Vialas, à titre individuel, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,
- L'adhésion de la commune de Laudun L'Ardoise, via l'agglomération du Gard Rhodanien, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017,
- L'adhésion de la commune de Pontails et Brésis, à titre individuel, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017,
- La non- adhésion de la commune de Malon et Elze,
- L'adhésion ou non au SMD
- Un montant de Cotisation Départemental du Gard de 126 034 €

Monsieur SOHIER rappelle que les cotisations sont calculées selon l'art. 6 des statuts de l'EPTB AB Cèze, à partir :

- De la surface de la commune dans le bassin versant de la Cèze, pondérée à 20%,
- Du potentiel fiscal de la commune ramené à la surface de la commune dans le bassin versant, pondéré à 40%,
- De la population DGF 2016 de la commune ramenée à la surface de la commune dans le bassin versant, pondérée à 40%.

Un exemple de cotisation est expliqué aux délégués.

Les cotisations 2017 sont adoptées à l'unanimité.

#### 5 / Ligne de trésorerie

---

Le Président informe que la ligne de trésorerie, ouverte chaque année arrivera à échéance le 05 Mai 2017. Après consultation auprès de 3 établissements bancaires, il présente les offres, ci-dessous :

Banques	Index + marge	Frais de dossier	Commission de non utilisation	Frais sur montant emprunté
	1,48 %	0,25 %	Néant	0,25 %
Crédit Agricole				
La Banque Postale		Pas d'offre		
La Caisse d'Epargne	1,21 %	0,20 %	0,10 %	Néant

Considérant les différentes offres, le Président propose de retenir l'offre de la Caisse d'Epargne. Adopté à l'unanimité.

∫ Actions du syndicat :

#### 6 - Lettre d'intention pour la réalisation du contrat de rivière

---

Le Président explique que lors de la réunion de bureau du 18 octobre 2016, les membres du bureau ont validé le choix de s'engager dans un 2<sup>ème</sup> contrat de rivière. Ce choix a été confirmé par le comité de rivière du 21 février 2017.

Une lettre d'intention pour officialiser la démarche auprès de l'Agence de l'eau et du comité d'agrément est nécessaire. Elle présentera à minima les éléments d'information suivants :

**Périmètre :** L'intégralité du bassin versant de la Cèze.

**Organisme porteur :** EPTB AB Cèze

**Les grandes orientations du projet :** En 2015, l'état des lieux du SDAGE estimait que toutes les masses d'eau du bassin de la Cèze avaient un état chimique satisfaisant. Par contre 7 avaient un état écologique moyen (Claysse, Alauzène, Aiguillon, Tave, Vionne, Cèze à l'aval de Bagnols et Cèze du barrage de Sénéchas à la Ganière) et 1 avec un état écologique médiocre (La Cèze de la Ganière au ruisseau de la Malaygue).

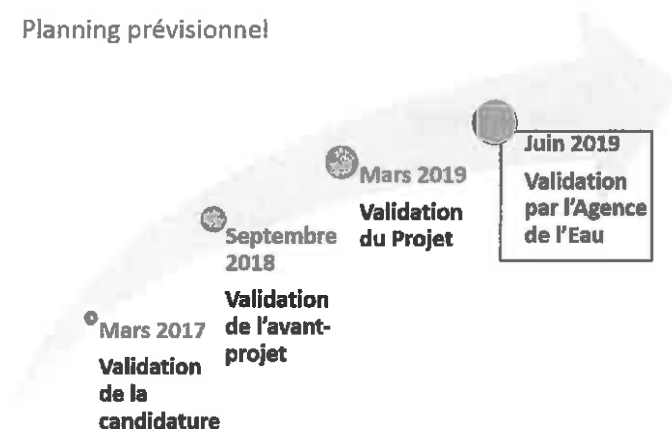
Pour atteindre le bon état, le programme de mesures du SDAGE préconise, sur le bassin de la Cèze, des mesures pour travailler sur l'altération de la continuité, l'altération de la morphologie, l'altération de l'hydrologie, la pollution diffuse par les pesticides, la pollution ponctuelle urbaine et industrielle et les prélèvements.

Les grandes orientations du projet porteront donc sur :

- Le partage de la ressource en eau en période d'étiage
- La restauration morphologique de la Cèze et de ses affluents
- La pollution des eaux
- La gestion du risque inondation

**Planification du projet :**

Planning prévisionnel



Il souligne que, sur la période 2018-2019, les actions du contrat de partenariat Agence de l'Eau / AB Cèze seront mises en œuvre et permettront d'assurer la transition.

Les délégués approuvent la rédaction de la lettre d'intention afin d'officialiser la réalisation d'un nouveau contrat de rivière auprès de l'Agence de l'Eau.

## 7 / Porté à connaissance Zones humides

Le Président rappelle que la définition générale de la ZH inscrite dans le Code de l'Environnement via son article L211-1, répondant à l'objectif législatif de gestion équilibrée et durable de la ressource en eau est la suivante : « *les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année.* » Le SDAGE 2016-2021 réaffirme le rôle déterminant des ZH pour le bon état des masses d'eau. Il fixe un objectif de non-dégradation et de restauration de leurs fonctions.

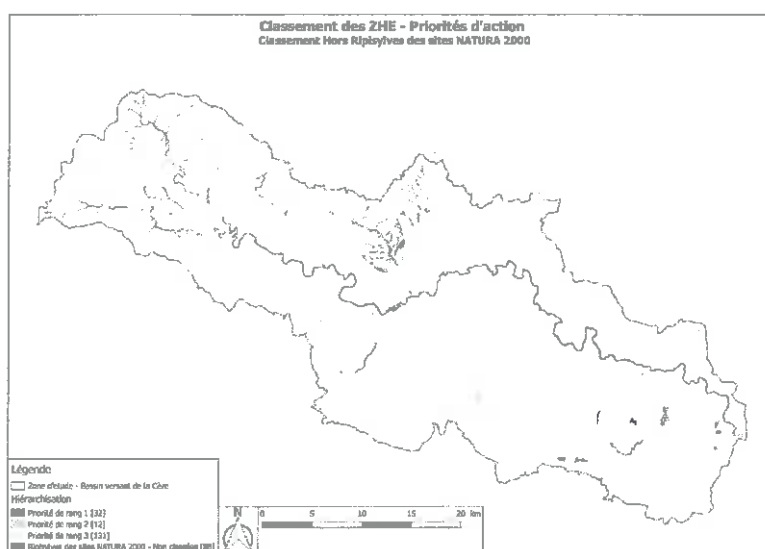
Il explique que sur le bassin versant de la Cèze, il a été identifié 263 zones humides (hors zones lié aux cours d'eau : ripisylve) réparties en 7 catégories représentant une surface de 1529 ha.

### Catégories et nombre de zones humides sur le BV de la Cèze

Type	Nombre site	Surface (ha)
Zones humides liées aux cours d'eau	120	1122
Zones humides de bas-fond en tête de bassin	31	161
Bordures de plans d'eau	11	14
Marais et landes humides de plaines et plateaux	5	60
Zones humides ponctuelles	46	7
Marais aménagés dans un but agricole	41	133
Zones humides artificielles	9	32
<b>TOTAL</b>	<b>263</b>	<b>1529</b>

En fonction de leur état de fonctionnement et des menaces potentielles, les zones humides sont hiérarchisées en 3 classes afin de prioriser les actions à mettre en œuvre. La priorisation de niveau 1 rassemble 32 zones humides (hors natura 2000) pour une surface totale d'environ 150 ha

Niveau de priorité	Nombre de ZH dont Natura 2000	Nombre de ZH hors Natura 2000
1	41	32
2	33	12
3	189	131
<b>TOTAL</b>	<b>263</b>	<b>175</b>



Le Président propose de valider une stratégie d'intervention du Syndicat AB Cèze, à savoir :

- **Porter à connaissance de l'inventaire**

Les zones humides de l'inventaire ne constituent pas des zonages directement opposables, mais doivent être prises en compte comme support d'identification et d'alerte à l'attention des différents acteurs du territoire. Le rapport d'inventaire des zones humides et l'atlas cartographique sera transmis aux communes et EPCI pour prise en compte dans les documents d'urbanisme.

Monsieur CHINIEU demande s'il faudra une révision des documents d'urbanisme pour permettre son application. Monsieur LAURENT précise qu'en cas de révision du PLU, les élus puissent le prendre en compte pour l'avenir.

- **Elaborer des plans de gestion locaux sur les zones humides prioritaires**

Sur la base de la hiérarchisation établie, sur les 32 zones de priorité 1, il a été proposé de réaliser dans un premier temps des plans de gestion sur 10 zones humides.

Dans le cadre du contrat de partenariat pour la gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques entre AB Cèze et l'Agence de l'eau 2017-2018, il a été retenu de travailler sur les zones suivantes :

- Roselières des Imbres en 2017
- Prairie humide du grand pré à Pugnadoresse ou Roselière et zones humides de la Bastide d'Engras en 2018

#### Les 10 sites sélectionnés pour élaborer des plans de gestion

NOM	TYPE	SURFACE (HA)	EPCI-FP
Roselière et zones humides de la Bastide d'Engras	Zones humides de bas-fond en tête de bassin	5.9	CC Pays d'Uzès
Valat de Lérou, des garrigues au ruisseau de la Lauze compris	Bordures de cours d'eau et plaine alluviale	10.7	
Marais des Agusas	Marais et landes humides de plaines	31	
Prairies de la Vabre et de Mas Guillaume	Marais aménagés dans un but agricole	6.4	
Prairies du ruisseau du Doulovy rive gauche et rive droite, prairie du Merdanson rive gauche et rive droite	Marais aménagés dans un but agricole		
Etang, roselière et saulaie du Mazet	Bordures de plans d'eau		
Prairie humide du grand pré à Pugnadoresse	Marais et landes humides de plaines	11.9	CC Pays d'Uzès
Ripisylve de l'Auzigue	Bordures de cours d'eau et plaine alluviale	3.2	
Roselières des Imbres	Zones humides de bas-fond en tête de bassin	12.9	CAGard Rhodanien
Plaine de Lussan amont et aval	Bordures de cours d'eau et plaine alluviale		CC Pays d'Uzès

Le Président indique que l'inventaire, à savoir le zonage des zones humides sera transmis aux communes concernées. Monsieur DELPY suggère que les documents soient également transmis aux EPCI qui gèrent les SCOTT.

Adopté à l'unanimité

## **∫ Le personnel :**

### **8 - Suppression emploi Chargé de mission inondation - actualisation du tableau des effectifs du personnel**

---

Monsieur le Président déclare que faisant suite à la démission du chargé de mission inondation, il convient de supprimer le poste. Considérant l'avis favorable du Comité Technique du 23/02/2017 dernier, le Président propose de supprimer le poste et d'actualiser le tableau des effectifs du personnel en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

### **9 - Attribution d'une gratification**

---

Le Président indique que Monsieur Yan HECKETSWEILER, actuellement en formation de technicien "entretien de cours d'eau" au CFPF à Châteauneuf-du-Rhône, a réalisé un stage au sein du syndicat du 02 Février au 17 Mars 2017.

Lors de son stage Monsieur HECKETSWEILER a eu à cheminer le long de 35 km de cours d'eau inscrit en Zone d'Intervention Non Contrôlé du plan pluri annuel d'intervention.

Ce travail a donné entière satisfaction au Syndicat AB Cèze et a permis d'améliorer la connaissance du Syndicat (état des boisements, plantes envahissantes, érosion ...) de renseigner une base de données cartographique, sur des secteurs peu connus.

M. le Président, propose d'octroyer une gratification d'un montant de 300 € à Monsieur Yan HECKETSWEILER pour son travail au sein de la structure.

Adopté à l'unanimité.

## **∫ Divers :**

### **10 - Indemnités du Président**

---

Le Président explique que le calcul des indemnités de fonctions des élus a changé depuis le 1er janvier 2017 suite à l'évolution de l'indice terminal de la fonction publique (Décret N°2017-85 du 26/01/2017).

Afin de régulariser la situation et de se conformer à la réglementation en vigueur, il convient de faire un rattrapage sur la base d'une délibération rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2017 fixant le montant des indemnités du Président par référence au dernier indice de la fonction publique.

Il est proposé de fixer, l'indemnité de fonction du Président au taux de 14.77 % basé sur le dernier indice brut mensuel de la fonction publique (soit 571.70 € brut/mois au 1<sup>er</sup>/02/2017) applicable aux établissements publics de coopération intercommunale sans fiscalité propre, correspondant à la tranche de population de 50 000 à 99 999 habitants.

Adopté à l'unanimité.

### **Questions diverses :**

Messieurs DEMATEIS et JULLIAN informent, qu'en date du 20 Mars dernier, une réunion avec tous les directeurs d'ASA du haut du bassin de la Cèze s'est tenue. Suite à cette réunion, ils souhaitent dans le cadre du PGRE, qu'une étude spécifique sur les volumes prélevés sur les béals de la haute vallée soit menée en tenant compte des restitutions d'eau à la rivière.

Monsieur VALY indique que Monsieur BRENTGANI Hugues, chargé de mission PGRE dernièrement recruté, accordera une attention toute particulière à leur demande.

Le Président informe que la motion relative à la contribution statutaire départementale va prochainement être envoyée au Président du Département ainsi qu'une copie à destination du Préfet du Gard.

Certaines communes, adhérentes à ABCèze, ont dernièrement intégré l'Agglomération d'Alès, il souhaite savoir comment cela va se passer dans la mesure où l'Agglomération d'Alès à la compétence. Le choix fait par l'Agglomération d'Alès est d'intégrer les communes et communautés de communes dissoutes par représentation de substitution. Pour les communes adhérentes au syndicat à titre individuelle aucun changement n'est à prévoir, elles restent adhérentes à titre individuel même si elles ont intégré l'Agglomération d'Alès. Dans le cadre de la GEMAPI, le syndicat révisera ses statuts.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19 H 10.